

2024/46

**VILLE DE RANTIGNY**  
**Département de l'Oise**  
**Arrondissement de Clermont**  
**Canton de Clermont**

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**  
**Objet de la délibération**

**Acquisition de parcelles dans le cadre de la succession Tremblot – modification du périmètre et des conditions d'acquisition (révision de la délibération 2024/32 du 28 juin 2024)**

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 13 décembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 6 décembre 2024, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Marie DUHAMEL, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Franck CALENDRIER, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Catherine TAMPERE), Jean Marc FEVRIER, Alexandre DUBAR (procuration à Claudine DEALET), Sophie JUPIN, Sandra ELISABETH (procuration à Nadine LOZANO), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Ludovic VINET, Christine PORQUET, Benjamin PIRES.

---

Par la délibération 2024/32 du 28 juin 2024 le conseil municipal de Rantigny a autorisé le Maire à acquérir les parcelles suivantes pour un montant total de 15 000 euros :

- La parcelle AE 19 d'une contenance de 1652m<sup>2</sup> (lieudit la fontaine des vignes) ;
- Les parcelles AE 277,278,279,280,281,282 d'une contenance de 686m<sup>2</sup> (lieudit les bois de Cauffry) ;
- La parcelle AH 125 d'une contenance de 3102m<sup>2</sup> (lieudit la fontaine couverte).

Suite à la demande des héritières, la proposition ainsi que le prix d'acquisition ont été modifiés. La proposition porte désormais sur l'acquisition de :

- La parcelle AE 19 d'une contenance de 1652m<sup>2</sup> (lieudit la fontaine des vignes) ;
- La parcelle AH 125 d'une contenance de 3102m<sup>2</sup> (lieudit la fontaine couverte).

Le Maire propose de les acquérir pour la somme de 12 500€ et de l'autoriser à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Le rapport est adopté**

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 060-216005181-20241217-D202446-DE

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	12
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	16

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR (procuration à Catherine TAMPERE), Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR (procuration à Claudine DEALET), Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH (procuration à Nadine LOZANO), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit

Ont signé le registre les membres présents

Pour extrait conforme

Rantigny, le 16 décembre 2024



Le Maire,

Dominique DELION